

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME OUVRE LES TRAVAUX DE SA SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À LA SITUATION À GAZA

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme exhorte Israël à lever toutes les restrictions au flux de carburant et permettre l'accès humanitaire à Gaza

23 janvier 2008

Le Conseil des droits de l'homme a ouvert, cet après-midi, sous la présidence de l'Ambassadeur Doru Costea de la Roumanie, les travaux de sa sixième session extraordinaire, qui se tient jusqu'à demain au Palais des Nations, à Genève, et qui est consacrée aux «violations des droits de l'homme venant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris celles récentes dans Gaza occupé et la ville de Naplouse en Cisjordanie».

Dans une déclaration liminaire devant le Conseil, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Louise Arbour, a notamment souligné que l'explosion de violence dans le territoire palestinien occupé s'est accompagnée d'une escalade simultanée des violations des droits de l'homme. Le droit à la vie de nombreuses personnes est menacé en Israël, notamment pour les personnes qui vivent dans la région de Sdérot et d'Ashkelon, ainsi qu'en Palestine, pour les personnes vivant dans la région de Gaza, dont les habitants sont de surcroît privés de la jouissance de pratiquement tous leurs droits de l'homme et besoins fondamentaux. Même si elles diffèrent dans leur nature et leur ampleur, les opérations contraires aux principes du droit international humanitaire ont entraîné la mort de civils palestiniens et israéliens, a déploré Mme Arbour. La Haut-Commissaire a exhorté le Gouvernement d'Israël à lever toutes les restrictions au flux de carburant et à laisser entrer l'assistance humanitaire à Gaza. Elle a rappelé que les punitions collectives sont strictement interdites par les Conventions de Genève. Il appartient aux deux parties au conflit de mettre fin à la spirale de la violence avant qu'elle ne devienne incontrôlable, a déclaré Mme Arbour.

Le représentant de la Palestine a affirmé qu'avec les récentes atrocités commises à Gaza, les attaques sur Naplouse et le traitement inhumain infligé aux civils palestiniens, Israël est en train d'écrire un nouveau chapitre de la terreur, des massacres et du nettoyage ethnique qui constituent les piliers de sa propre création. Il engagé la communauté internationale à intervenir pour mettre un terme à l'occupation israélienne et aux souffrances du peuple palestinien.

Les représentants des pays suivants ont également fait des déclarations: Syrie, Égypte (au nom du Groupe africain et en son nom propre), Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), Slovaquie (au nom de l'Union européenne), Indonésie, Inde, Arabie saoudite, Malaisie, Zambie, Chine, Jordanie, Nicaragua, Fédération de Russie, Pakistan, Bangladesh, Sénégal, Nigéria, Sri Lanka, Brésil, Qatar, Afrique du Sud, Suisse, Bolivie, Canada et Angola.

Certains intervenants ont insisté pour que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme assument leurs responsabilités face à la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé. Certains ont dénoncé l'impunité dont bénéficie Israël, affirmant que cela encourage ce pays à poursuivre ses actions en violation du droit international. La principale cause de la détérioration actuelle de la situation reste la persistance de l'occupation par Israël des territoires palestiniens occupés, a-t-il été rappelé.

Plusieurs intervenants ont appelé à une adoption aussi large que possible d'un projet de résolution présenté conjointement par le Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, et par la Syrie, au nom du Groupe des pays arabes.

Le Conseil poursuivra demain matin, à 10 heures, les travaux de cette sixième session extraordinaire.

Déclaration liminaire de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme

MME LOUISE ARBOUR, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a déclaré que l'explosion de violence dans le territoire palestinien occupé s'est accompagnée d'une escalade simultanée des violations des droits de l'homme. Elle a ajouté que le droit à la vie de nombreuses personnes est menacé en Israël, notamment dans la région de Sdérot et d'Ashkelon, et en Palestine, dans la bande de Gaza, dont les habitants sont au surplus privés de la jouissance de pratiquement tous leurs droits de l'homme et besoins fondamentaux. En décembre 2007, 58 Palestiniens ont été tués dans le conflit, faisant de ce mois le plus meurtrier de l'année; le nombre de blessés s'élevait dans le même temps à 61 civils Palestiniens et six Israéliens touchés par des tirs de roquettes palestiniennes. Du 1er au 22 janvier 2008, environ 70 Palestiniens auraient perdu la vie, dont 23 pour les seules journées des 15 et 16 janvier. Les opérations militaires israéliennes se poursuivent dans la Cisjordanie et en particulier à Naplouse. Même si elles diffèrent dans leur nature et leur ampleur, les opérations contraires aux principes du droit international humanitaire ont ainsi entraîné la mort de civils palestiniens et israéliens. Les punitions collectives infligées par Israël, ainsi que la mise en œuvre d'une force excessive par ce pays et sa pratique des assassinats ciblés, de même que les tirs aveugles de missiles sur Israël par des militants palestiniens, se poursuivent.

Selon des organisations israéliennes et palestiniennes de la société civile, plus d'un tiers des Palestiniens tués en 2007 étaient des civils. Cette violence a compliqué encore davantage la situation déjà critique de Gaza, du fait des restrictions imposées par Israël sur les déplacements des personnes et des biens, à l'anarchie et aux abus commis par des groupes armés et des membres des autorités locales. Le commerce avec la bande de Gaza est quasiment suspendu suite à la fermeture des points d'entrée, avec des conséquences désastreuses pour l'économie et la vie quotidienne des Palestiniens. Le Bureau de coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies indique que 80% de la population de Gaza vit en dessous du niveau de pauvreté et dépend de l'aide internationale à cet égard. En ce qui concerne le droit à l'alimentation, le Programme alimentaire mondial estime que seuls 56% des importations alimentaires nécessaires ont pu être effectuées entre novembre et décembre. L'Organisation mondiale de la santé signale de son côté une pénurie critique de médicaments ainsi que de graves difficultés dans l'accès aux soins d'urgence. À cet égard, Mme Arbour a exhorté le Gouvernement d'Israël à lever toutes les restrictions imposées au flux de carburant et à permettre l'accès de l'assistance humanitaire à Gaza. La Haut Commissaire a rappelé que les punitions collectives sont strictement interdites par les Conventions de Genève. L'aide des institutions internationales et des donateurs ne saurait à elle seule remédier à cette situation, a estimé Mme Arbour. Le déni des droits fondamentaux ne saurait être compensé par des manifestations de charité.

Il appartient aux deux parties au conflit de mettre fin à la spirale de la violence avant qu'elle ne devienne incontrôlable. Les deux parties doivent faire respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et diligenter des enquêtes sérieuses pour faire poursuivre les auteurs des violations constatées. La communauté internationale doit de son côté intensifier ses efforts pour que les droits de l'homme soient respectés dans le cadre de ce conflit. Si les États sont responsables de la protection de leurs citoyens contre les crimes de guerre et les génocides, notamment, la communauté internationale dans son ensemble partage la responsabilité de protéger les civils dans la mesure où les gouvernements concernés sont incapables, ou non désireux, de le faire. C'est dans cet esprit que les Palestiniens se tournent aujourd'hui en toute légitimité vers la communauté internationale pour qu'elle prenne sans délai des mesures pour remédier à leur situation désespérée, a conclu Mme Arbour.

Débat

M. MOHAMMED ABU-KOASH (Palestine) a affirmé qu'avec les récentes atrocités commises à Gaza, les attaques sur Naplouse et le traitement inhumain infligé aux civils palestiniens, Israël est en train d'écrire un nouveau chapitre de la terreur, des massacres et du

nettoyage ethnique qui constituent les piliers de sa propre création. Toute tentative d'enrayer les violations flagrantes d'Israël est immédiatement considérée comme antisémite, ce qui protège Israël depuis des décennies en lui donnant toute latitude pour tuer, a-t-il ajouté. Israël doit comprendre que les actes de force brutale, y compris l'interruption des sources des principaux moyens de subsistance des Palestiniens, ne parviendront jamais à imposer aux Palestiniens une solution taillée sur mesure par Israël. Israël ne saurait persister indéfiniment à défier les efforts sincères déployés par la communauté internationale pour raviver le processus de paix et à commettre des actes qui transgressent les normes juridiques et morales. Aussi, le représentant palestinien a-t-il engagé la communauté internationale à intervenir pour mettre un terme à l'occupation israélienne et aux souffrances du peuple palestinien.

M. FAYSAL KHABBAZ HAMOUI (République arabe syrienne, au nom des pays arabes et des pays de l'Organisation de la Conférence islamique), a expliqué qu'il a été nécessaire de demander la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme du fait de la poursuite de l'agression brutale perpétrée par les autorités d'occupation israélienne, afin de mettre un terme à ces actes criminels et à ces tentatives d'étouffement de la population palestinienne. Il a appelé la communauté internationale à exiger d'Israël qu'il lève un siège injustifié et immoral et à condamner Israël qui, par ses actes, bafoue le droit international et ses institutions. Le véritable objectif d'Israël est de faire avorter tous les efforts des pays arabes et de la communauté internationale pour redonner vie au processus de paix, car Israël ne souhaite pas un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale, a-t-il déclaré. Le représentant de la Syrie a appelé le Conseil à agir sans attendre, à défaut de quoi, a-t-il averti, la communauté internationale assistera à une véritable catastrophe humanitaire. Israël se place au-dessus du droit international, a-t-il affirmé, et le Conseil doit de réagir.

M. SAMEH SHOUKRY (Égypte, au nom du Groupe africain) a condamné les attaques qui ont entraîné des morts et blessés palestiniens, ainsi que les destructions de biens et d'infrastructures leur appartenant. L'action d'Israël s'inscrit dans une campagne systématique de déni des droits du peuple palestinien, a déclaré le représentant, une campagne dont le groupe africain demande l'arrêt immédiat. D'autre part, Israël doit réparer les dégâts qu'il a occasionnés et les responsables des violations des droits des Palestiniens doivent en outre être poursuivis et punis, a estimé le représentant. L'action israélienne constitue un obstacle volontairement dressé sur le chemin de la paix. Le Conseil des droits de l'homme doit s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées par son mandat. Il doit notamment renforcer sa présence sur le terrain et veiller à la mise en œuvre des résolutions qu'il a déjà adoptées au sujet de la situation dans le territoire palestinien occupé. Les résolutions adoptées lors des sessions extraordinaires du Conseil auraient dû rappeler au Gouvernement israélien que ses violations sont inacceptables. Par son indifférence, ce gouvernement témoigne en réalité de son mépris pour la communauté internationale, a déploré le représentant. Le monde doit rester concentré sur le facteur principal des événements actuels, qui est l'occupation illégale des territoires palestiniens, source des violations des droits du peuple palestinien. Le Conseil des droits de l'homme doit enfin mettre en œuvre ses décisions sur la question, a conclu le représentant égyptien.

M. JUAN ANTONIO FERNÁNDEZ PALACIOS (Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés) a dénoncé le dernier chapitre en date de l'histoire sans fin des agressions et violations de droits de l'homme commises par Israël à l'encontre du peuple palestinien, ajoutant que des mesures doivent être prises pour que le responsable soit redevable de ses actes et pour prévenir la répétition de tels actes à l'avenir. Le 17 janvier dernier, a rappelé le représentant cubain, les non-alignés ont adopté une déclaration sur la situation dans le territoire palestinien occupé; Cuba demande que cette déclaration soit distribuée comme document officiel de la présente session extraordinaire. Le Mouvement des pays non alignés condamne fermement les récentes attaques militaires par Israël, puissance occupante, contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza – attaques qui ont entraîné la mort de plus de soixante Palestiniens. Le Mouvement condamne en outre la décision illégale d'Israël de fermer les points de passage menant à Gaza ainsi que l'interruption des approvisionnements de base. Le représentant cubain s'est dit

profondément préoccupé par la détérioration grave de la situation humanitaire sur le terrain, découlant des politiques illégales incessantes d'Israël à l'encontre du peuple palestinien. Aussi, a-t-il appelé la communauté internationale et le Conseil de sécurité à assumer leur responsabilité en demandant à Israël de cesser immédiatement ses violations et de respecter ses obligations au regard du droit international et des résolutions des Nations Unies. Pour sa part, le Conseil des droits de l'homme a un rôle très important à jouer dans les efforts visant à mettre un terme à l'impunité continue dont jouit Israël et à permettre à tous les Palestiniens de jouir pleinement de tous leurs droits de l'homme. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme doit, elle aussi, assumer pleinement ses responsabilités s'agissant de ce cas évident de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme. Les pays non alignés espèrent que le projet de résolution présenté par l'OCI et le Groupe arabe sera adopté avec le plus large soutien possible des membres du Conseil, a conclu le représentant cubain.

M. ANDREJ LOGAR (Slovénie, au nom de l'Union européenne), exprimant la préoccupation de l'Union européenne face à la situation prévalant actuellement à Gaza et dans le sud d'Israël, a appelé les deux parties à mettre immédiatement fin aux violences. Il a demandé la cessation des tirs de roquettes sur Israël. Il a aussi demandé au Gouvernement israélien de mettre fin à toutes les activités contraires au droit international. Les événements récents sont particulièrement regrettables dans le contexte de l'élan positif suscité par les négociations entre les autorités palestiniennes et israéliennes, a-t-il déclaré, ajoutant que l'objectif reste l'établissement d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable. Le représentant de l'Union européenne a affirmé que l'Union considère le Conseil comme étant l'instance appropriée pour se saisir des situations des droits de l'homme préoccupantes, y compris dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

L'Union européenne, a poursuivi le représentant slovène, est très préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire à Gaza, résultant de la poursuite des violences, des restrictions aux déplacements des personnes et à l'accès aux biens. 88% de la population de Gaza vit dans la pauvreté, a-t-il mentionné, notant que la récente nouvelle faisant état de la fuite de centaines de Palestiniens vers l'Égypte démontre la gravité de la situation. L'Union européenne appelle à un accès humanitaire sans obstacles à Gaza, a-t-il dit; ajoutant que les Israéliens doivent prendre des mesures pour inverser la situation actuelle. Cette situation, a-t-il dit, est incompatible avec une paix juste et durable. Rappelant l'engagement financier de l'Union européenne en faveur de la population palestinienne, de même que la volonté de l'Union de contribuer de manière significative aux efforts de paix dans la région, M. Logar a souligné la nécessité de trouver une solution politique à la crise.

M. GUSTI AGUNG WESAKA PUJA (Indonésie) a déploré les incidents qui ont conduit, dans le territoire palestinien occupé de Gaza, la mort de plusieurs civils palestiniens. L'Indonésie estime que les mesures violentes et disproportionnées prises contre le peuple palestinien ne contribuent pas à l'instauration des conditions propices à la paix, telles qu'elles ont été récemment discutées lors de la conférence d'Annapolis. Au contraire, les derniers événements sont la manifestation d'un mépris total devant les appels et les efforts de la communauté internationale en faveur de la recherche d'une solution pacifique et durable au conflit. L'Indonésie, a déclaré son représentant, reste convaincue à cet égard que la paix ne pourra être atteinte que grâce à la négociation et au dialogue. Le représentant a en outre rappelé que la présente session extraordinaire est déjà la troisième consacrée à la Palestine: cette fréquence indique la gravité de la situation sur le terrain et doit inciter la communauté internationale à assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien. L'Indonésie appelle toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et de renoncer à la violence.

M. SAMEH SHOUKRY (Égypte) a rappelé que des violations graves sont commises contre tout un peuple qui subit toujours l'occupation étrangère. Les violations de droits de l'homme découlant des opérations militaires israéliennes en cours dans le territoire palestinien occupé, ainsi que les assassinats ciblés, obligent le Conseil à assumer ses responsabilités, a-t-il affirmé. L'Égypte condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international commises par Israël et qui

comprennent des assassinats de civils, ainsi que l'interruption de la fourniture de carburant ou encore l'incendie de terres arables. L'Égypte demande à la communauté internationale et au Conseil des droits de l'homme en particulier d'intervenir immédiatement, notamment pour demander à Israël d'interrompre le siège de Gaza et protéger les civils palestiniens. Il faut éviter que la situation de 1,5 million de Palestiniens ne se détériore encore davantage, a insisté le représentant égyptien. La principale cause de la détérioration actuelle de la situation reste la persistance de l'occupation par Israël des territoires palestiniens occupés, a-t-il rappelé. L'impunité dont il bénéficie encourage Israël à poursuivre ses actions en violation du droit international, a souligné le représentant égyptien. Il a appelé la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à assumer sa responsabilité et a ajouté que le Conseil des droits de l'homme doit pour sa part assumer sa responsabilité d'envoyer un message uni et ferme à Israël.

M. MOHINDER SINGH GROVER (Inde) a indiqué que son pays est d'avis que la paix dans la région dépend du dialogue et de la coopération entre les parties. À cet égard, l'Inde se félicite du dialogue amorcé directement entre Israël et la Palestine. C'est donc avec préoccupation que l'Inde constate la vive tension qui s'est saisie de Gaza en ce moment et la violence qui s'exerce contre des civils innocents, y compris des femmes et des enfants. L'Inde appelle toutes les parties à renoncer à la violence, à faire preuve de mesure et à respecter les droits de l'homme.

M. ABDULWAHAB A. ATTAR (Arabie saoudite) a dénoncé les violations des droits du peuple palestinien commises par les forces d'occupation israéliennes et appelé le Conseil à assumer ses responsabilités en matière de protection des droits du peuple palestinien. Les pratiques israéliennes, notamment les pratiques de châtement collectif contre des civils innocents, sont hautement condamnables, a encore déclaré le représentant, et témoignent du mépris par Israël de tous les principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces pratiques vident en outre de leur contenu toutes les négociations de paix. La communauté internationale, pour sa part, ne respecte pas ses engagements moraux à l'égard du peuple palestinien, en ne prenant pas les mesures nécessaires pour obliger Israël à mettre un terme à ses violations des droits de l'homme. Il est fermement établi qu'aucun État ne peut agir en dehors du droit international humanitaire et des instruments des droits de l'homme. La communauté internationale doit obliger Israël à respecter ces engagements. Le Conseil doit intervenir immédiatement pour protéger le peuple palestinien. Israël doit lever totalement le blocus imposé aux territoires occupés et mettre un terme à toutes ses pratiques inhumaines, a conclu le représentant saoudien.

MME HSU KING BEE (Malaisie) rappelant que pour la troisième fois, une séance spéciale était conviée pour discuter de la situation des droits de l'homme en Palestine, a appelé le Conseil à agir pour contribuer à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient. Ce qui se passe dans les territoires palestiniens, a-t-elle dit, ne peut que renforcer les doutes quant à l'attachement d'Israël à la paix. Des violations des droits de l'homme sont pratiquées contre les Palestiniens en tout impunité, a-t-elle affirmé, citant, notamment l'asservissement et l'oppression de la population palestinienne, les assassinats ciblés, les colonies illégales, les restrictions à la liberté de mouvement et les sanctions collectives perpétrées par Israël. Elle a, encore, invité la Haut-Commissaire à s'engager activement et concrètement pour mettre un terme à ce conflit.

MME ENCYLA SINJELA (Zambie) a indiqué que son pays suivait avec une grande préoccupation les événements à Gaza et s'est dite troublée par les assassinats de civils innocents des deux côtés ainsi que par la destruction de propriétés, dénonçant par ailleurs la réponse inappropriée des forces israéliennes face aux hostilités. Aussi, a-t-elle exhorté Israël à faire preuve de retenue, étant donné que le pays dispose d'armes plus sophistiquées que les Palestiniens. Il eut été souhaitable que ce Conseil se réunisse pour apporter une aide, par le biais de mesures de confiance et d'instauration de la paix, en particulier après la visite et les annonces faites par le Président Bush lors de sa récente visite dans la région – lesquelles, de l'avis de la Zambie, peuvent apporter le changement et la paix dont la région a besoin. Malheureusement, cela n'est pas possible avec la situation qui prévaut actuellement sur le terrain. Le blocus de Gaza n'est pas justifiable, a

souligné la représentante zambienne. Elle a appelé le Gouvernement israélien à lever immédiatement ce blocus et à rouvrir les points de passage afin d'alléger les souffrances du peuple palestinien. Les deux parties doivent donner une chance à la paix, a-t-elle conclu.

M. BO QIAN (Chine) a exprimé la préoccupation de son pays devant l'escalade de la violence à Gaza et la grave détérioration de la situation humanitaire du peuple palestinien. La communauté internationale doit prendre des mesures d'urgence et trouver des moyens d'interrompre le cycle de la violence. Les deux parties doivent cesser leurs opérations militaires, tandis que la communauté internationale doit s'efforcer de relancer un processus diplomatique susceptible d'aboutir à une paix durable et juste. Le Conseil doit continuer de suivre de très près l'évolution de la situation des droits de l'homme en Palestine, a ajouté le représentant chinois.

M. MOUSA BURAYZAT (Jordanie) a souligné que les mesures de répression graves imposées par Israël contre les Palestiniens de Gaza ont entraîné une crise humanitaire dans ce territoire. Le ciblage ostensible de militants palestiniens ne saurait occulter le fait que la population civile palestinienne doit maintenant vivre dans un climat de terreur et dans des souffrances indicibles. Il n'est pas exagéré de dire que les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme représentent une forme de sanction collective et de négation des droits fondamentaux du peuple palestinien. Il est impératif de mettre en garde contre les conséquences graves de laisser prévaloir des intérêts étroits au détriment d'un règlement sérieux du conflit entre Israël et les Palestiniens, a estimé le représentant. Le Conseil doit veiller au respect des tous les droits de l'homme du peuple, a enfin dit le représentant jordanien.

MME ALICIA MARTÍN GALLEGOS (Nicaragua) a déploré la nouvelle escalade militaire au Moyen-Orient, notant que celle-ci menace non seulement le processus de paix fragile entre les autorités israéliennes et palestiniennes, mais aussi la paix mondiale. Elle a appelé les parties à la reprise de la feuille de route afin de trouver une solution négociée au conflit. Condamnant les actes perpétrés par Israël à l'encontre de la population civile palestinienne, elle a relevé également que le fait d'imposer un terrorisme d'État ne peut être considéré comme une solution civilisée pour faire face aux problèmes. Elle a, finalement, invité les deux parties à initier un véritable processus de paix, ouvert et sincère.

M. VALERY LOSHCHININ (Fédération de Russie) s'est dit préoccupé par l'aggravation considérable de l'affrontement entre Israéliens et Palestiniens dans la bande de Gaza. Les actions de l'armée israélienne ne sont pas justifiées et sont contraires aux principes du droit humanitaire international, a-t-il déclaré. Aussi, a-t-il demandé aux autorités israéliennes de lever entièrement le siège de Gaza. Il a toutefois reconnu qu'une part de responsabilité pour la détérioration de la situation incombe aux groupes de Gaza qui, par leurs tirs de roquettes, portent atteinte aux aspirations nationales du peuple palestinien lui-même. Les deux parties doivent prendre des mesures urgentes pour rétablir la situation, a souligné le représentant russe.

M. IMTINAN ELAHI QURESHI (Pakistan) a dénoncé la campagne systématique menée par Israël pour rendre la vie impossible aux habitants de la bande de Gaza, avec son cortège de violations des droits de l'homme. Le rapport du Rapporteur spécial sur la situation du peuple palestinien qualifie d'ailleurs ces violations de «crimes de guerre», a rappelé le représentant. Ce dernier a regretté que les résolutions déjà adoptées par le Conseil n'aient pas été respectées par Israël. Le seul espoir de paix réside dans la reprise des négociations. À cet égard, il mérite d'être relevé que le regain de violence actuel intervient peu après la tenue d'une conférence de paix. Le Conseil des droits de l'homme doit veiller au respect scrupuleux des droits de l'homme du peuple palestinien. Les deux parties doivent mettre un terme aux violations des droits des populations civiles, a demandé le représentant pakistanais. La communauté internationale doit s'unir pour soulager les souffrances du peuple palestinien, a-t-il conclu.

M. MOTAHER HUSSAIN (Bangladesh) a rappelé que durant la seule semaine dernière, quarante Palestiniens ont été tués par des bombardements israéliens, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Ceci est particulièrement décevant, a-t-il déclaré, car ces incidents se déroulent au moment où de nouvelles initiatives politiques ont été initiées en Europe et aux États-Unis, pour raviver le processus de paix embourbé. Il a estimé qu'Israël démontrait ainsi son absence d'engagement en faveur de progrès. Il a déclaré que ces actes n'étaient pas isolés et qu'Israël, en ne distinguant pas les cibles civiles des militaires, contrevenait aux principes de base des droits de l'homme et se rendait coupable de crimes contre l'humanité. La situation est très sérieuse, à dit le représentant du Bangladesh, notant que si la population palestinienne des Territoires occupés souffrait déjà du blocus israélien, des confiscations des terres et de la démolition de leurs maisons, la situation s'était encore dégradée, suite au récent blocus imposé à l'importation de carburant qui a conduit à la mise hors service de l'unique centrale électrique de Gaza. Ceci affecte le fonctionnement des hôpitaux et tous les aspects de la vie dans les Territoires occupés, a-t-il affirmé, et constitue une forme de punition collective interdite par le droit international. Le Bangladesh est convaincu qu'une paix durable ne peut être trouvée que si les droits légitimes des Palestiniens sont pleinement reconnus et qu'Israël quitte les Territoires occupés, a-t-il dit. Il est essentiel, a-t-il conclu, que ce Conseil prenne position clairement et sans équivoque devant le mépris flagrant du droit international par Israël.

M. ABDOUL WAHAB HAIDARA (Sénégal) a fait part de l'inquiétude et de la réprobation de son pays face à la dégradation continue des conditions notamment économiques et sociales de la population palestinienne. Les violences perpétrées ces derniers jours à Naplouse et dont les civils sont les plus grandes victimes ainsi que la grave situation humanitaire qu'elles ont engendrée exigent de la communauté internationale qu'elle multiplie les appels à la retenue et à la cessation des hostilités entre Israéliens et Palestiniens, a-t-il ajouté. Il a exhorté toutes les parties à s'abstenir de tout acte qui pourrait compromettre la relance du processus de paix amorcée depuis la Conférence d'Annapolis. Le Sénégal, en tant que Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, réaffirme sa détermination de continuer à œuvrer sans relâche en faveur de la création d'un État palestinien indépendant, à l'intérieur de frontières sûres et viables.

M. FRANK ISOH (Nigéria) a déclaré que la crise qui secoue actuellement Gaza rappelle la fragilité de la paix dans la région et justifie le renforcement des efforts de recherche d'une solution globale au conflit au Proche-Orient. Les tirs de roquettes contre des civils israéliens d'un côté, l'utilisation d'une force disproportionnée de l'autre, avec son cortège de victimes civiles, sont des comportements indignes. La communauté internationale doit se rendre à l'évidence que les explosions de violence dans la région manifestent la frustration des Palestiniens devant l'absence de progrès vers la création de leur propre État. Le Nigéria appuie pleinement la résolution de l'Union africaine demandant à la communauté internationale, et en particulier aux membres du Quatuor, de réactiver un plan de paix qui puisse ramener les parties à la table des négociations, dans le respect des principes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

DAYAN JAYATILAKE (Sri Lanka), tout en affirmant le droit d'Israël à exister et son droit à la défense, a estimé que ce qui se déroule actuellement ne relève pas de ce droit mais d'une politique de punition collective à l'encontre de la population palestinienne. Israël vise aujourd'hui à transformer en ghetto certaines parties du territoire palestinien, a-t-il dénoncé. Ce que nous voyons aujourd'hui à Gaza a toutefois été rendu possible par la communauté internationale qui est restée silencieuse devant les politiques de blocus et les violations diverses perpétrées par Israël, a dénoncé le représentant de Sri Lanka. L'occupant et l'occupé ne peuvent être mis sur le même plan, a-t-il insisté. La politique d'impunité dont profite Israël doit être mise en cause par le Conseil des droits de l'homme, a-t-il conclu.

CLODOALDO HUGUENEY (Brésil) a rappelé que son pays faisait partie de ceux qui ont demandé la tenue de la présente session extraordinaire. Si toutes les parties ne renforcent pas leur engagement en faveur du dialogue et de la cessation du recours à la force, il ne sera pas possible, du point de vue des droits de l'homme, de parvenir à des changements significatifs quant aux conditions qui prévalent sur le terrain, a-t-il poursuivi. Toute approche partielle de la situation actuelle qui n'appellerait pas toutes les parties impliquées dans les hostilités à faire preuve de modération ne ferait que saper la légitimité du Conseil des droits de l'homme ainsi que l'efficacité de toute décision prise sur cette question, a souligné le représentant brésilien. De l'avis du Brésil, a-t-il insisté, toutes les parties impliquées dans les hostilités doivent cesser les actions qui affectent les populations civiles des deux côtés. Le Brésil se réjouit du soutien accordé par la communauté internationale aux négociations de paix, selon les termes définis par les conférences d'Annapolis et de Paris. Le Brésil demande à Israël de garantir le libre accès des services et fournitures humanitaires à Gaza.

M. FAISAL ABDULLAH AL-HENZAB (Qatar) a estimé regrettable que cette session extraordinaire se tienne si peu de temps après la conférence d'Annapolis, qui avait relancé l'espoir d'un règlement pacifique du contentieux entre Israël et la Palestine. Il est clair dans le contexte actuel que les pratiques d'Israël montrent le manque total d'intérêt de ce pays pour un règlement pacifique de la crise. Les attaques militaires contre Gaza ne sont pas une réponse logique à la menace contre la population civile d'Israël, a estimé le représentant. Les forces d'occupation ont tué des dizaines de civils innocents; elles ont décidé de couper l'électricité à Gaza, causant le décès de plusieurs personnes et occasionnant une crise humanitaire sans précédent. Israël doit mettre un terme au blocus ainsi qu'à ses opérations militaires, a déclaré le représentant qatarien, ajoutant qu'il est temps que des pressions sérieuses soient exercées sur cet État pour qu'il respecte ses obligations internationales. Le Conseil doit enfin condamner les crimes de guerre commis contre la population palestinienne, a conclu le représentant.

MME BEULAH NAIDOO (Afrique du Sud), exprimant l'adhésion de son pays à la condamnation de l'usage de la violence par Israël à l'encontre du peuple palestinien, a déclaré que ces violences ne peuvent être légitimement justifiées par l'argument d'autodéfense. Il ne faut pas permettre que se poursuive l'étranglement économique et la destruction de la vie sociale du peuple palestinien, a-t-elle dit, citant le Rapporteur spécial M. John Dugard, qui, dans un rapport, affirmait que les territoires palestiniens occupés constituent le seul exemple d'un pays en voie de développement auquel on nie le droit à l'autodétermination et qui est opprimé par un État affilié au monde occidental. L'Afrique du Sud s'est réjouie des récents contacts établis par les Israéliens et les Palestiniens afin d'engager un dialogue, a dit Mme Naidoo. Toutefois, chaque fois que des actions militaires ont lieu sans qu'une nécessaire pression soit exercée sur Israël pour mettre fin à de telles actions, le processus de paix fait un pas en arrière, a-t-elle ajouté. Il est essentiel que la communauté internationale mobilise davantage de pressions pour amener une stabilité dans la région. Seules des négociations pacifiques amèneront une paix durable, a-t-elle conclu.

MME MURIEL BERSSET KOHEN (Suisse) a déploré le dangereux engrenage et l'inquiétante escalade de la violence à Gaza, dans le sud d'Israël et en Cisjordanie. La Suisse est préoccupée par les conséquences de ces affrontements et enjoint les parties à mettre fin au plus vite à cette logique de représailles à l'origine de victimes civiles, de blessés et de destruction de logements et d'infrastructures. La protection de la population civile et le respect de ses droits sont au centre de nos préoccupations, a insisté la représentante suisse. Elle s'est dite alarmée par la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire dans la bande de Gaza. La fermeture quasi-totale des points de passage depuis quelques jours et les coupures d'électricité et d'approvisionnement en énergie ont un impact catastrophique sur les conditions de vie et les droits humains les plus élémentaires de la population, a-t-elle déclaré. Ces mesures de punition collective contre une population de plus de 1,4 million de personnes entraînent une crise humanitaire et sont contraires au droit international humanitaire, a souligné la représentante suisse. Tout en

indiquant avoir pris note des allègements annoncés par les autorités israéliennes, elle a appelé ces dernières à lever sans délai les restrictions d'accès, en particulier pour les biens humanitaires. L'approvisionnement en énergie et en électricité, ainsi que l'importation et l'exportation de biens commerciaux devraient également reprendre, a-t-elle ajouté. La Suisse condamne par ailleurs le lancement de roquettes Qassam en territoire israélien par des groupes armés palestiniens contre des personnes ou biens civils, à Sderot et ailleurs, a poursuivi la représentante. Ces attaques constituent une violation du droit international humanitaire, a-t-elle ajouté. Elle a appelé l'ensemble des parties à la plus grande retenue afin de donner toutes ses chances au processus politique auquel les parties se sont engagées à Annapolis. La Suisse soutient vivement ce processus, a souligné la représentante. Elle a ajouté que la Suisse souhaite vivement que le Conseil soit en mesure d'adopter un projet de résolution par consensus.

MME ANGÉLICA NAVARRO LLANOS (Bolivie) a condamné toutes les sanctions collectives imposées à des civils sans défense. De tels actes, contraires au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, sont aussi contre-productifs et ne sauraient faire avancer la recherche de la paix. La présente session extraordinaire ne va certes pas régler le problème de fond, mais devrait au moins permettre de soulager le peuple palestinien de ses souffrances et, si possible, d'éviter l'apparition d'une nouvelle crise humanitaire. La Bolivie condamne toute attaque militaire contre les civils, et affirme qu'il faut mettre un terme immédiat au blocus de Gaza. Malheureusement le conflit actuel semble se perpétuer de génération en génération, a déploré la représentante, appelant les parties au conflit à respecter toutes les normes du droit international.

M. TERRY CORMIER (Canada) s'est dit vivement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire à Gaza et par les tirs aveugles de roquettes contre le territoire israélien. Il a appelé les deux parties à faire preuve de retenue et à respecter leurs obligations. En tant qu'organe en charge du suivi des droits de l'homme dans le monde, a-t-il dit, il incombe au Conseil d'examiner la situation dans cette région comme dans toutes les autres parties du monde. Malheureusement, a-t-il affirmé, les résolutions proposées ne tiennent pas compte de la responsabilité de toutes les parties et ne mentionnent pas, en particulier, les tirs de roquettes palestiniennes visant délibérément la population israélienne. De ce fait, a-t-il déclaré, le Canada votera contre le texte proposé.

M. ARCANJO MARIA DO NASCIMENTO (Angola) a vivement déploré les événements récents à Gaza et à Naplouse, compte tenu en particulier de leur impact néfaste sur la population civile. L'Angola est inquiet des restrictions imposées par Israël, a-t-il ajouté. Les récentes mesures de levée partielle de ces restrictions doivent être encouragées, a toutefois affirmé le représentant angolais. Face aux souffrances d'une population quelle qu'elle soit, il ne saurait être question de rester les bras croisés, a-t-il poursuivi. L'exercice du droit légitime d'Israël de se protéger ne doit pas se faire en violant les principes même du droit international. Toutes les parties devraient faire preuve de retenue, de volonté politique et de souplesse, a conclu le représentant angolais.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC08002F